



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 juillet 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre

#### I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre décrit l'évolution de la situation entre le 16 décembre 2014 et le 20 juin 2015 et rend compte, depuis la publication de mon précédent rapport (S/2015/17) daté du 9 janvier 2015, des activités menées par la Force en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 2197 (2015).

2. Au 31 mai 2015, l'effectif de la composante militaire était de 859 soldats, tous grades confondus, et la composante police comptait 63 personnes (voir annexe).

#### II. Faits politiques majeurs

3. Après un long intervalle de presque sept mois, les négociations ont officiellement repris le 15 mai 2015, sous les auspices de mon Conseiller spécial pour Chypre, Espen Barth Eide, lors d'une rencontre entre le dirigeant chypriote grec Nicos Anastasiades, et Mustafa Akıncı, qui dirige la communauté chypriote turque depuis le 30 avril. À cette occasion, M. Anastasiades a communiqué à M. Akıncı les coordonnées de 28 mines terrestres posées par la Garde nationale au nord de l'île avant 1974 et en 1974, ce à quoi j'ai fait référence dans mon dernier rapport. Pour sa part, M. Akıncı a annoncé qu'à partir du lendemain, il n'y aurait plus besoin de remplir des formulaires administratifs aux points de passage.

4. L'élan favorable suscité par la reprise des pourparlers a été redynamisé le 23 mai, lorsque les deux dirigeants ont effectué ensemble une promenade qui les a menés du nord au sud de la vieille ville de Nicosie en passant par la zone tampon et au cours de laquelle ils ont insisté sur leur vision commune d'une Chypre unie et leur volonté partagée de parvenir à une solution.

5. Le 28 mai, les dirigeants ont annoncé de nouvelles mesures de confiance destinées à rapprocher les deux communautés et notamment à harmoniser leurs efforts en vue de l'ouverture d'un plus grand nombre de points de passage, à commencer par ceux de Lefka-Aplici//Lefke-Apliç et Deryneia/Derynia. Ils ont également convenu de prendre des mesures concrètes en vue de raccorder les réseaux électriques et chargé la Commission technique des affaires économiques et



commerciales de proposer des solutions pour résoudre l'important problème de l'interopérabilité de la téléphonie mobile. Depuis la reprise des pourparlers, les parties se sont entendues sur la création d'une commission de la culture et d'une commission pour l'égalité des sexes.

6. Lors de mes entretiens téléphoniques avec les deux dirigeants en mai, j'ai salué la relance des pourparlers et je les ai encouragés à saisir résolument l'occasion actuelle pour parvenir à un règlement global.

### **III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre**

7. La Force a pour objectif premier de prévenir la reprise des combats et de contribuer au maintien de l'ordre et à un retour à une vie normale. Elle doit pour ce faire concilier les considérations de sécurité et le maintien du statu quo militaire tout en permettant aux Chypriotes qui habitent et travaillent dans la zone tampon de mener des activités civiles et de vivre pleinement et de façon productive. Cette méthode, lorsqu'elle fonctionne, renforce la confiance entre les communautés et concourt à l'action d'ensemble menée par l'ONU à l'appui du processus de paix.

#### **A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire**

8. Durant la période considérée, la Force a continué à préserver l'intégrité et la stabilité de la zone tampon malgré les violations militaires mineures commises par les deux parties. Grâce à ses patrouilles régulières et à son dispositif d'observation, de communication et de liaison, elle est parvenue à prévenir les tentatives que les deux forces en présence ont faites pour modifier légèrement le statu quo militaire dans la zone tampon. La non-reconnaissance par les forces en présence de l'aide-mémoire de 1989, l'absence de conception commune de la délimitation des lignes de cessez-le-feu et les mises en cause de l'autorité de la Force dans la zone tampon demeurent néanmoins préoccupantes.

9. La Force a pu, à partir du climat favorable créé cours de la période considérée actuelle et antérieure, encore améliorer ses relations avec les forces en présence. Des voies de communication plus directes et plus efficaces et des réunions régulières avec les commandants respectifs au quartier général et au niveau des secteurs, ont aidé à raffermir la confiance et permis de résoudre des problèmes de longue date.

10. Au cours de la période précédente, les forces turques ont retiré une trentaine de soldats des positions qu'ils occupaient dans la vieille ville de Nicosie, où les forces en présence se trouvent les plus proches les unes des autres. Cette réduction a été rendue possible par l'installation de 28 caméras de vidéosurveillance. Bien que l'une des 28 caméras ait été depuis lors retirée, pendant la période considérée, il n'y a pas eu de nouvelle réduction d'effectifs aux 19 positions où des caméras de vidéosurveillance ont été installées; et 2 caméras supplémentaires ont été installées dans la poche de Louroujina dans le secteur 4. En l'absence de réductions d'effectifs, les caméras de vidéosurveillance confèrent un avantage militaire et de ce fait, constituent une violation du statu quo.

11. Des positions militaires établies par les deux forces en présence dans la zone tampon en violation du statu quo, sont toujours en place, notamment à Strovilia. Des discussions avec les forces turques ont conduit à la levée au cours de la période considérée des restrictions imposées aux patrouilles de routine effectuées par la Force à Strovilia depuis juin 2014. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable du maintien du statu quo à Varosha.

## **B. Déminage**

12. Le 30 décembre, des mines ont été entraînées par de fortes pluies du nord de la ligne de cessez-le-feu à la zone tampon. L'endroit, situé à proximité de Mammari dans le secteur 1, est régulièrement patrouillé par la Force et labouré par des civils. À la suite d'une évaluation initiale des risques effectuée par le Service de l'action antimines en février 2015, une équipe de démineurs cambodgiens de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a entrepris une opération de déminage le 26 mai, comme elle l'avait fait un an auparavant, également dans le cadre de la coopération intermissions. Au 19 juin, 4 275 mètres carrés ou environ 15 % de la zone dangereuse avaient été déminés, et les éléments de deux mines antichar et d'une mine antipersonnel qui avaient été identifiés ont été détruits. Pour éviter que pareil incident ne se reproduise, la Force a obtenu après concertation des autorités chypriotes turques, l'engagement de déminer la zone située au nord de la ligne de cessez-le-feu dans les prochains mois.

13. Le 4 juin, j'ai rencontré M. Akıncı, qui a sollicité l'aide de l'ONU pour remédier au problème posé par les 28 champs de mines. Suite à cela, et en vue de faciliter les opérations de déminage futures, la Force et le Service d'action antimines se sont employés, dans le cadre d'une excellente coopération, à affiner les données fournies et à cartographier les champs de mines où se trouveraient à la fois des mines antichars et antipersonnel. Une étude destinée à déterminer le degré de contamination par les mines et ce qu'il y a lieu de faire pour procéder au déminage a été entamée le 18 juin.

14. Malgré l'évolution favorable de la situation décrite ci-dessus, aucun progrès n'a été enregistré au sujet de l'accès aux quatre principaux champs de mines connus dans la zone tampon, dont trois sont placés sous le contrôle de la Garde nationale et un sous celui des forces turques, et ce malgré les demandes formulées par la Force. Des efforts se poursuivent à tous les niveaux pour encourager les deux parties à adopter une approche plus globale du déminage, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone tampon.

## **C. Rétablissement de la normalité et activités humanitaires**

15. Les relations entre la police de la Force et les services de police des deux parties ont continué d'être empreintes de coopération et de revêtir un caractère constructif, les communications quotidiennes venant resserrer cette collaboration et offrant la possibilité de se pencher sur des questions opérationnelles à l'intérieur de la zone tampon.

16. Conformément à son mandat, qui prévoit qu'elle doit contribuer au maintien de l'ordre, la police de la Force a continué de faciliter les enquêtes diligentées par les services de police des deux parties sur des infractions commises dans la zone

tampon et d'assister ces services dans leur travail. Tel a été le cas notamment dans le village bicommunautaire de Pyla, où un regain d'activités criminelles de la part des membres des deux communautés a été signalé en rapport avec des casinos illégaux dont le nombre est passé de trois à quatre au cours de la période considérée. La Force poursuit ses efforts visant à trouver une solution pratique au problème des activités criminelles à Pyla.

17. Parallèlement à ces activités de liaison sur le terrain, la police de la Force a continué de faciliter les réunions du Comité technique de la criminalité et des questions pénales. Le 20 mai, le Comité a organisé un séminaire sur la prévention de la violence familiale à l'hôtel Ledra Palace dans la zone tampon qui a vu la forte participation des membres des deux communautés. La salle de communication mixte a continué de servir de lieu d'échange de renseignements sur des affaires criminelles concernant les deux communautés, dont des enquêtes sur des crimes commis et des cas humanitaires.

18. Au cours de la période considérée, la Force a continué à voir son autorité défiée dans la zone tampon et son personnel faire face au comportement agressif de certains particuliers, qui se livraient à des activités non autorisées. La Force a exhorté les autorités compétentes à traiter les affaires en souffrance concernant des attaques dirigées contre son personnel et ses biens. Fait positif, et ce après des efforts persistants de la part de la Force, trois chasseurs ont été condamnés pour s'être introduits armés dans la zone tampon et avoir agressé un agent de la Police des Nations Unies. Par ailleurs, les mesures de restrictions imposées aux employés locaux des Nations Unies entrant dans la zone nord ont été levées le 15 février.

19. Conformément à son mandat, qui prévoit qu'elle doit contribuer au retour à la normale, la Force a continué d'encourager les autorités, les responsables locaux et la population civile à coopérer avec la mission et à lui communiquer, conformément aux procédures établies, des informations utiles sur les projets civils entrepris dans la zone tampon. À Pyla, de petits projets de construction civile non autorisés mis en chantier par la communauté chypriote turque ont conduit à un regain de tension au cours de la période considérée. Dans l'un de ces cas, la Force a négocié une solution qui a consisté à faire du projet une initiative conjointe des deux communautés dont toutes deux ont pu bénéficier. L'université de Pyla continue de fonctionner sans l'autorisation de la Force.

20. De décembre 2014 à mai 2015, 868 694 traversées officielles de la zone tampon ont été enregistrées. La Force continue de jouer un rôle essentiel dans tous les échanges s'effectuant aux points de passage, aux alentours ou par ces endroits. Suite à l'annonce faite par les dirigeants le 28 mai, la Force a appuyé les travaux du Comité technique chargé des points de passage concernant l'ouverture de ceux de Lefka-Aplici//Lefke-Apliç et Deryneia/Derynia, tout en facilitant des discussions sur d'éventuels points de passage supplémentaires à ouvrir ultérieurement. La police de la Force a continué à escorter des convois de fournitures civiles et humanitaires au point de passage de Limnitis/Yeşilirmak, conformément à l'accord conclu par les dirigeants en octobre 2010.

21. La Force a continué de gérer les activités agricoles et d'autres activités civiles dans la zone tampon et a délivré plus de 944 permis autorisant des activités civiles et approuvé 22 des 24 projets de construction civile. À l'appui de ces activités civiles, elle a contribué à l'entretien de l'infrastructure et des services d'utilité publique essentiels aux deux communautés et encouragé les communautés vivant

dans la zone tampon à adopter des approches communes à des questions telles que le respect de l'environnement et l'assainissement.

22. La Force a continué à favoriser des contacts entre les deux municipalités de Nicosie de manière à renforcer la coopération avec la vieille ville de Nicosie, où la zone tampon est la plus étroite. La mission a facilité six rencontres entre les deux municipalités afin de mettre en place des projets conjoints portant sur les questions d'intérêt commun en matière d'environnement, d'affaires sociales et de santé. Les deux maires de Nicosie ont pu, lors d'une marche qu'ils ont effectuée ensemble le long de la Ligne verte le 10 mars sous les auspices de la Force, examiner les moyens de régler les problèmes quotidiens découlant de la zone tampon

23. Hors de la zone tampon, la Force a continué d'apporter un soutien humanitaire à 345 Chypriotes grecs et 109 Maronites résidant dans le nord, notamment en leur fournissant une aide humanitaire hebdomadaire et en aidant à transférer le corps de six Chypriotes grecs afin qu'ils soient inhumés dans des villages du nord. Le soutien logistique et les visites aux écoles chypriotes grecques de la péninsule du Karpas se sont poursuivis. Si les demandes de médecins parlant le grec, afin de satisfaire les besoins en matière de santé des Chypriotes grecs et des Maronites âgés vivant dans le nord, n'ont pas encore reçu de réponse, des services médicaux en langue grecque ont toutefois été fournis au cours de la période.

24. Quant aux Chypriotes turcs résidant dans le sud, la Force est restée en contact avec les autorités locales afin d'assurer leur accès à l'aide en matière de santé, de protection sociale et d'éducation. La situation n'a pas évolué en ce qui concerne l'ouverture d'une école de langue turque à Limassol, mais un professeur chypriote turc a été engagé à temps complet au lycée de Limassol où un enseignement en langue turque est dispensé à titre facultatif dans le cadre du programme. Deux enseignants Chypriotes turcs à temps complet ont également été affectés à une école primaire fréquentée par des élèves turcophones.

25. Au cours de la période considérée, la Force a aussi aidé à résoudre les problèmes d'ordre juridique et humanitaire liés à l'emprisonnement de Chypriotes turcs dans le sud en se rendant régulièrement dans les centres de détention où ils se trouvaient. Pour renforcer la confiance dans la justice, la Force a assisté à l'audience d'un Chypriote grec dans le nord et à quatre audiences concernant des Chypriotes turcs dans le sud.

26. La Force a poursuivi ses efforts visant à favoriser la coopération et la réconciliation entre les deux communautés, notamment en aidant la société civile à organiser 70 manifestations, en coopération avec des partenaires internationaux et locaux et au cours desquelles près de 5 000 membres des deux communautés ont participé à des activités sportives, culturelles, éducatives et autres. Il s'agissait, dans le cas d'une de ces manifestations, d'un tournoi intercommunautaire de football organisé à Pyla le 18 avril avec le concours de la Force qui a offert une excellente occasion aux deux communautés de se rassembler, ce qui devrait pouvoir se reproduire à l'avenir. Sept réunions de représentants de partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs se sont tenues sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie à l'hôtel Ledra Palace dans la zone tampon, offrant ainsi un cadre pour la poursuite du dialogue. Le 27 mai, les partis politiques ont publié une déclaration commune par laquelle ils s'engageaient à soutenir activement et à favoriser une plus grande participation du public à la reprise du processus de paix.

27. La réunification du football chypriote, appuyée par les deux dirigeants a également progressé. À la fin du mois de mars, la Fédération turco-chypriote de football a annoncé son intention de soumettre une demande d'adhésion à la Fédération chypriote de football et, en guise d'étape préliminaire, a approuvé l'harmonisation de sa charte avec les règles de la Fédération internationale de football association (FIFA) et de l'Union européenne de Football association (UEFA), le 8 mai.

28. De nouveaux progrès ont été accomplis au cours de la période considérée dans le domaine de l'ouverture de lieux de culte dans le nord qui étaient inaccessibles depuis 1974. La Force a facilité l'organisation de 35 services religieux et manifestations commémoratives auxquels plus de 9 000 personnes ont participé et qui se sont déroulés dans la zone tampon ou ont nécessité de franchir cette zone jusqu'au nord. Des services religieux ont été organisés pour la première fois au monastère Panayia à Mandres et aux églises de Ayios Georgios Xalonon à Kato Zhodia, Ayios Georgios à Karavas et Ayia Eirini à Kyrenia. Par ailleurs, le 12 avril, la Force a également facilité le passage de quelque 200 fidèles qui se rendaient à la mosquée Hala Sultan Tekke, à Larnaca, dans le sud.

29. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de s'employer avec le Comité technique chargé du patrimoine culturel, à protéger les sites culturels des deux parties de l'île. La restauration de six sites du patrimoine culturel s'est achevée au cours de la période considérée. Celle de la tour d'Othello à Famagouste devrait l'être d'ici à la fin du mois de juin, tandis que des progrès considérables ont été réalisés dans la restauration du monastère Apostolos Andreas dans la péninsule du Karpas. En outre, à l'appui d'un règlement politique, le PNUD a continué à favoriser le Cadre de dialogue chypriote qui regroupe 94 organisations des deux communautés, dont des partis politiques, des entreprises, des groupements professionnels, des syndicats, des organisations non gouvernementales et l'ensemble de la société civile. Le Cadre, qui permet aux citoyens de se faire entendre au titre du processus de paix, été institué grâce à l'adoption d'une déclaration le 12 mars, en présence des négociateurs chypriote grec et chypriote turc.

30. La Chambre de commerce et d'industrie de Chypre et la Chambre de commerce chypriote turque ont continué à servir d'exemple de coopération et à préconiser une solution à la question chypriote. Au cours de la période considérée, elles ont engagé un certain nombre d'initiatives, dont le lancement d'un programme de stage intercommunautaire et la création d'un centre intercommunautaire de développement d'entreprises. La troisième réunion du Forum économique de Nicosie, qui s'est tenue à Athènes le 5 février 2015 et à laquelle ont assisté les deux Chambres de Chypre ainsi que l'Union turque des chambres et bourses de commerce et l'Union des Chambres de commerce et d'industrie helléniques de Grèce, a souligné combien il importait de parvenir à une solution à Chypre et à quel point les Chambres pouvaient y contribuer.

#### **IV. Comité des personnes disparues à Chypre**

31. Le 28 mai, à l'issue de leur deuxième rencontre officielle, M. Anastasiades et M. Akıncı ont publié une déclaration commune par laquelle ils soulignaient l'importance que revêtait la question des personnes disparues et engageaient quiconque se trouverait en possession de renseignements à prendre contact avec le

Comité des personnes disparues. Au 16 juin 2015, les équipes d'archéologues bicommunautaires du Comité avaient exhumé les dépouilles de 967 personnes disparues dans les deux parties de l'île. À ce jour, les restes de 583 personnes ont été identifiés et restitués aux familles, dont 34 pendant la période considérée. Depuis le début de l'année, les forces turques ont donné aux équipes d'archéologues du Comité accès à deux zones militaires supplémentaires, l'une à la suite d'une demande écrite adressée par le Comité, l'autre après la découverte accidentelle de restes humains lors de travaux de construction.

## V. Aspects financiers et administratifs

32. Comme je l'ai précisé dans mon rapport précédent, par sa résolution 68/296, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 52,54 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016. Cette somme comprend une contribution volontaire du Gouvernement chypriote d'un montant correspondant au tiers du coût net de la Force, soit 17,61 millions de dollars, et une contribution volontaire du Gouvernement grec de 6,5 millions de dollars.

33. Au 24 juin 2015, le montant total des contributions non acquittées au compte spécial de la Force pour la période du 16 juin 1993 au 24 juin 2015 s'élevait à 16,95 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées était pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 1 milliard de dollars.

34. Toujours au 24 juin 2015, le montant total dû aux États Membres ayant fourni des contingents s'élevait à 1,08 million de dollars. Les remboursements dus au titre des contingents et du matériel leur appartenant ont été effectués pour la période ayant pris fin le 30 avril 2015 et le 31 mars 2015 respectivement, suivant le calendrier des versements trimestriels.

## VI. Observations

35. Je prends note de la dynamique positive qui entoure la reprise des pourparlers ainsi que de la motivation et du dévouement dont font preuve les deux parties. Je me félicite que les dirigeants se soient engagés à œuvrer sans relâche en vue de parvenir à un règlement global de la question de Chypre dans les plus brefs délais. Je les encourage à saisir cette occasion unique pour construire en commun un avenir pacifique pour l'île. Je présenterai un rapport détaillé sur ma mission de bons offices à l'automne 2015.

36. Je me félicite également que les dirigeants se soient engagés à parvenir rapidement à un accord sur des mesures de confiance, et je les prie instamment de prendre des dispositions pratiques et concrètes afin de les mettre en œuvre, en toute bonne foi et dans les meilleurs délais. L'accord que les dirigeants ont conclu concernant notamment l'interconnexion des réseaux de distribution d'électricité et l'interopérabilité des réseaux de téléphonie mobile, une fois concrétisé, aura un impact positif considérable sur la vie quotidienne des membres des deux communautés.

37. Je me félicite également de la décision prise par les deux dirigeants de constituer un comité pour la culture et un comité sur l'égalité des sexes, ce dernier ayant notamment pour objet de veiller à une meilleure prise en compte des points de vue des femmes et des hommes dans le processus de paix. La décision relative à l'ouverture de nouveaux points de passage est particulièrement bienvenue car elle faisait l'objet de demandes de plus en plus pressantes des populations locales. J'encourage les parties à se mettre d'accord sur le choix de nouveaux points de passage. De même, je me félicite de la décision prise par le dirigeant chypriote turc, M. Akıncı, visant à faciliter la circulation par la suppression de l'obligation de remplir les formulaires administratifs aux points de passage. La Force continuera d'apporter son aide, participant à la coordination de l'installation des nouveaux points de passage.

38. En ce qui concerne le déminage, des progrès tangibles ont été enregistrés. Je me félicite de la décision prise par le dirigeant chypriote grec, M. Anastasiades, de fournir des informations sur les 28 champs de mines de la Garde nationale chypriote actuellement dans le nord du pays. Comme j'en ai informé M. Akıncı, je suis déterminé à apporter toute l'aide possible afin de terminer le déminage de ces 28 champs. Pour sa part, la Force, avec l'appui de la FINUL et du Service de lutte antimines, procède au déminage du secteur concerné dans la zone tampon de manière à permettre la reprise des patrouilles et des activités agricoles. Je remercie le Royaume du Cambodge qui a accepté, dans le cadre de la coopération entre les missions, que l'équipe de déminage de la FINUL soit détachée temporairement auprès de l'UNFICYP, et je tiens à remercier le Conseil de sécurité pour son appui continu à cette opération. Je me félicite également de la coopération des Chypriotes turcs, qui se sont engagés à déminer les champs de mines des forces turques, à côté de la ligne de cessez-le-feu dans le secteur de Mammari.

39. L'ouverture de nouveaux points de passage exigera de déminer autour des lignes de cessez-le-feu, et il faudra adopter une approche globale en la matière. J'appelle les deux dirigeants à redoubler d'efforts en ce sens et à faciliter sans tarder l'accès à toutes les zones non déminées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone tampon, conformément à la résolution 2197 (2015) du Conseil de sécurité.

40. La Force a continué de faciliter les usages civils de la zone tampon pourvu qu'ils ne compromettent pas la sécurité et la stabilité. Ces activités, menées dans le respect des procédures appliquées par la Force, favorisent la confiance intercommunautaire, en particulier lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de projets concertés. Par conséquent, je demande une nouvelle fois aux autorités des deux parties de prendre des mesures fermes à l'égard de tous ceux qui se livrent à des activités non autorisées par la Force, de façon à afficher leur respect envers l'autorité de la Force dans la zone tampon, à aider la Force à exécuter sa mission et à éviter toute nouvelle tension. Je salue la levée des restrictions imposées à la liberté de mouvement des membres du personnel de l'ONU recrutés localement se déplaçant vers le nord.

41. Il importe de régler les problèmes de sécurité et d'environnement qui se posent dans la vieille ville de Nicosie, et en particulier dans la zone militarisée située à l'intérieur des remparts vénitiens où la zone tampon est la plus étroite. J'appelle de nouveau les deux parties, ainsi que leurs dirigeants, les maires et les municipalités de Nicosie et les responsables du projet de plan directeur de Nicosie, à adopter une approche globale en ce qui concerne l'infrastructure urbaine de la vieille ville grâce

à des projets conjoints susceptibles d'attirer les investissements et donc de transformer l'ensemble de la zone. Avec l'ouverture de nouveaux points de passage et la réduction du personnel militaire, une telle approche pourrait contribuer au renforcement du sentiment de sécurité et favoriser le retour à une situation normale le long de la Ligne verte, ainsi qu'à promouvoir la confiance entre les communautés.

42. Les progrès accomplis dans la réunification de l'équipe de Chypre de football sont également encourageants et envoient un message fort et positif à la population des deux côtés. Je remercie les dirigeants des associations chypriotes grecque et turque de football pour leur action et les encourage à mener le processus à bien, avec l'appui continu de MM. Anastasiades et Akıncı.

43. Saluant à nouveau la clairvoyance des chefs d'entreprise, j'invite tous les acteurs concernés à redoubler d'efforts pour faire avancer les projets du secteur privé susceptibles d'avoir un effet favorable sur le volume des échanges commerciaux passant par la zone tampon, malheureusement trop faible aujourd'hui, malgré une augmentation de 3,1 % en valeur de 2014.

44. Dans des rapports précédents, j'ai invité les deux dirigeants locaux à s'employer à créer un climat propice à une plus grande parité économique et sociale entre les deux parties et à enrichir et à approfondir les liens économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres ainsi que les contacts, y compris en vue de stimuler les échanges commerciaux. De tels contacts favorisent la confiance entre les communautés et rassurent les Chypriotes turcs qui redoutent l'isolement. Je suis heureux de constater que les dirigeants prennent les premières mesures en ce sens et je les invite instamment à poursuivre dans cette direction. De même, j'encourage les parties à faire pleinement participer la société civile au processus en cours, afin de stimuler l'appui au niveau local.

45. Le dialogue entre les dirigeants des communautés religieuses continue de progresser, favorisant une meilleure compréhension et renforçant la confiance. J'encourage vivement les deux parties à appuyer ce dialogue, y compris en continuant de ménager l'accès aux quelque 500 églises et autres lieux de culte du nord, et à la centaine de mosquées du sud.

46. Toutes ces avancées se déroulent dans un contexte de calme et de stabilité le long des lignes de cessez-le-feu. Les incidents et problèmes mineurs, largement passés inaperçus du grand public, restent cependant courants. La fréquence des activités civiles non autorisées dans la zone tampon, due en partie au renforcement du sentiment de sécurité, a eu pour effet de compliquer la situation générale en matière de sécurité dans cette zone. Dans ce contexte, les patrouilles régulières de la Force et les contacts qu'elle entretient avec les forces en présence et les autorités des deux parties ont, comme par le passé, largement contribué à empêcher l'aggravation des tensions.

47. Dans l'actuel climat positif, et compte tenu de l'engagement pris par les deux parties en vue de renforcer la confiance entre les communautés, il est plus important que jamais que les forces en présence répondent favorablement aux efforts du commandant de la Force tendant à renforcer les relations et à susciter une collaboration active avec la Force concernant les mesures de renforcement de la confiance au plan militaire. J'appelle une nouvelle fois les deux parties à accepter l'aide-mémoire de 1989, qui permettrait de mettre fin aux contestations portant sur le tracé des lignes de cessez-le-feu établi par l'ONU.

48. Si la levée des restrictions imposées à la liberté de circulation de la Force est une bonne nouvelle, la situation de Strovilia, ainsi que d'autres positions à l'intérieur de la zone tampon, reste en violation permanente du statu quo. De même, bien que la présence de caméras permette de surveiller les activités criminelles dans la zone tampon, elle constitue avant tout un avantage militaire et une violation du statu quo si elle n'est pas accompagnée d'une réduction des effectifs militaires. J'encourage donc vivement une nouvelle réduction des effectifs militaires le long de la ligne de cessez-le-feu, y compris dans les 21 sites équipés de caméras de surveillance.

49. Il incombe également aux deux parties de trouver sans plus attendre une solution pratique et mutuellement acceptable pour mettre fin aux activités illégales à Pyla, qui sont une source de préoccupation croissante pour les habitants du village. L'absence d'un accord sur la marche à suivre est devenue une source de tension entre les parties, y compris sur le plan politique. J'engage de nouveau les deux parties à collaborer avec la Force afin de trouver des solutions réalistes et sûres pour mettre fin aux activités criminelles à Pyla.

50. L'ONU reste déterminée à soutenir l'action humanitaire vitale menée en faveur des familles des victimes par l'intermédiaire du Comité des personnes disparues. Si je me félicite des résultats obtenus par celui-ci au cours de la période considérée, je constate cependant que, 50 ans après leur disparition, la moitié des personnes disparues n'ont toujours pas été retrouvées et que plus de 70 % d'entre elles n'ont pas encore été identifiées. Il est essentiel que les travaux du Comité ne soient pas davantage retardés. Compte tenu des chiffres susmentionnés et de l'âge avancé des parents des personnes disparues, il est impératif d'accélérer le processus, ce qui nécessite en particulier, de la part des forces turques, d'accélérer les procédures d'accès aux zones militaires, comme cela a été le cas au cours de la période considérée.

51. La Force continue de jouer un rôle essentiel sur l'île, exerçant l'autorité dans la zone tampon et contribuant à maintenir la paix et à régler divers problèmes rencontrés, dans leur vie quotidienne, par les membres des deux communautés. Toutefois, son aptitude à jouer ce rôle dépend pour l'essentiel de la détermination des parties à s'abstenir de contester son autorité et sa légitimité dans la zone tampon. En demandant aux deux parties de continuer à coopérer de bonne foi avec elle, je recommande donc que le mandat de la Force soit prorogé de six mois, jusqu'au 31 janvier 2016.

52. La Force continue de collaborer étroitement avec ma mission de bons offices et les autres acteurs des Nations Unies présents sur l'île. Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question, dont la dernière en date est la résolution 2197 (2015), la mission continuera de participer à l'élaboration de plans d'action en prévision du règlement, lesquels continueront de tenir compte de l'évolution des négociations et des idées des parties sur le rôle éventuel que l'ONU peut jouer à cet égard.

53. En outre, je continuerai de suivre de près les opérations de la Force, en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des vues des parties et, s'il y a lieu, j'adresserai au Conseil mes recommandations sur les nouveaux aménagements à apporter au mandat de la Force, à ses effectifs et à son concept d'opérations.

54. La Force peut être appelée à jouer un rôle d'appui essentiel au cours de la période à venir et aider à mettre en œuvre d'autres mesures de renforcement de la

confiance, sur lesquelles les dirigeants se seront entendus, par exemple, pour ce qui est de faciliter et de contrôler les opérations de déminage conformément aux normes internationales de la lutte antimines, à assurer un suivi efficace, et à garantir l'intégrité de tous les nouveaux passages à travers la zone tampon. En particulier, il faudra peut-être tester et réviser l'aptitude de la mission à réagir avec efficacité.

55. Je tiens à exprimer une nouvelle fois ma gratitude aux 34 pays qui, depuis 1964, fournissent des contingents, du personnel de police ou les deux, et à rendre hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre pendant cette période. Il incombe à toutes les parties d'œuvrer de manière résolue en vue du règlement global auquel aspirent tous les Chypriotes et grâce auquel la présence d'une force de maintien de la paix ne serait plus nécessaire.

56. Je tiens à remercier ma Représentante spéciale et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, M<sup>me</sup> Buttenheim, tout particulièrement pour la détermination et le dévouement dont elle a fait preuve dans ses fonctions de Conseillère spéciale adjointe. Je tiens également à remercier la commandante de la Force, la générale de division Kristin Lund, qui est en fonction depuis l'année dernière. La Force continue de jouer un rôle de chef de file dans l'augmentation du nombre de femmes parmi le personnel de l'ensemble des composantes militaire, civile et de police. Enfin, je tiens à adresser mes remerciements à tous les hommes et à toutes les femmes qui servent la Force pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils se sont acquittés des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à mon Conseiller spécial, M. Eide.

## Annexe

**Pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police  
à la Force des Nations Unies chargée du maintien  
de la paix à Chypre (au 31 mai 2015)**

<i>Pays</i>	<i>Militaires</i>
Argentine <sup>a</sup> . . . . .	294
Autriche . . . . .	4
Canada . . . . .	1
Hongrie <sup>b</sup> . . . . .	84
Norvège . . . . .	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. . . . .	274
Slovaquie <sup>c</sup> . . . . .	200
<b>Total . . . . .</b>	<b>859</b>

<i>Pays</i>	<i>Policiers</i>
Australie . . . . .	15
Bosnie-Herzégovine . . . . .	8
Chine . . . . .	2
Inde . . . . .	8
Irlande . . . . .	12
Lituanie . . . . .	1
Monténégro . . . . .	4
Roumanie . . . . .	2
Serbie . . . . .	2
Slovaquie . . . . .	2
Ukraine . . . . .	7
<b>Total . . . . .</b>	<b>63</b>

<sup>a</sup> Le contingent argentin comprend des soldats brésiliens (1), chiliens (14) et paraguayens (14).

<sup>b</sup> Le contingent hongrois comprend des soldats serbes (7).

<sup>c</sup> Le contingent slovaque comprend des soldats serbes (39) et ukrainiens (2).

